Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212202238-20251126-DELIB2025_54-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2025/54

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Karine BRIAND, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, Yveline LE GAC, André LEROY, Pascal FAMEL.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Bruno BACCON pouvoir à Nathalie CRENN,

Absents : Stéphanie SEBILLE

Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

2025 - 54 : Fixation du prix de vente du bois à Bocagénèse pour 2025

Rapporteur : Rémy GUILLOU

La SCIC Bocagénèse prend en charge le broyage du bois issu des campagnes d'élagage de la commune pour produire des plaquettes bois pour le chauffage qu'elle revend ensuite.

Le bois est vendu par la commune à la SCIC Bocagénèse pour un prix négocié. Il est proposé de valider le prix de vente de la tonne de bois pour cette année 2025 à 31.04 € HT.

Pour l'année 2025 un tonnage de 26.42 tonnes a été produit. La recette pour la commune est estimée à 820.20 € HT.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité VALIDE le prix de vente du bois à Bocagénèse à 31.04 € HT la tonne.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Rémy GUILLOU

La secrétaire de séance
Aurélie LE SAOUT

MAIRIE DE PLOUISY (Cotes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE